

ENTRE-DEUX LACS

**Commission sociale régionale**  
Grand'Rue 28 • CP 148 • 2072 Saint-Blaise

## Rapport de gestion 2014

### Service Social Régional de l'Entre-Deux-Lacs (SSREDL)

La commission sociale régionale (CSR) s'est réunie à 11 reprises durant cette année 2014. La CSR est représentée par :

- le/la conseiller-ère communal-e en charge du dicastère concerné de chaque localité,
- l'administrateur communal de Saint-Blaise
- les assistants sociaux (AS) du SSREDL
- une représentante du guichet ACCORD et une autre de l'agence AVS/AI
- le représentant de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

Ces commissions se déroulent en trois parties. La première partie est prévue pour la présentation, par les assistantes sociales (AS), de l'état des dossiers. La deuxième partie se déroule avec une seule déléguée des AS. Le but consiste à clarifier certaines procédures et à discuter de divers dossiers relatifs au SSREDL. Lors de la troisième partie, seuls les membres de la CSR et l'administrateur communal sont présents. Elle permet de régler les éventuelles problématiques liées à l'administration et au personnel et à la Présidente de faire un retour de la CDC sociale et des séances relatives à la facture sociale.

Durant l'année 2014, nous avons recensé 190 ouvertures de dossiers et 124 fermetures sur l'ensemble de l'Entre-Deux-Lacs (chiffres ne correspondant pas au nombre total de dossiers actifs, voir pour cela le tableau ci-dessous).

Pour rappel, la répartition des coûts du SSREDL est calculée à 50% au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2014 et à 50% au prorata du nombre de dossiers reconnus par l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) au 31 décembre 2014.

**Tableau du nombre d'habitants et de dossiers au 31.12.2014 :**

Population et dossiers au 31.12.2014		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'243	72
Hauterive	2'559	77
La Tène	4'823	127
Le Landeron	4'468	125
Cressier	1'929	59
Cornaux	1'605	32
Lignièrès	954	14
Enges	278	1
<b>Total</b>	<b>19'859</b>	<b>507</b>

### Informations sur le personnel :

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2006, le personnel du SSREDL compte 2 personnes à plein temps et 3 personnes à temps partiel.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le personnel du SSREDL compte 2 personnes à plein temps et 4 personnes à temps partiel.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2011, le personnel du SSREDL compte 3 personnes à plein temps et 4 personnes à temps partiel.

En 2014, le taux d'activité d'une assistante sociale est passé de 80% à 100% et un assistant social a été engagé à 50%, avec l'accord de la CSR, début décembre 2014.

A noter le départ d'une assistante sociale ayant trouvé un emploi plus en adéquation avec ses principes et idées, remplacée par une assistante sociale dès janvier 2015 au % équivalent.

### Tableau du personnel (évolution):

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
	EPT	EPT	EPT (*)	EPT (**)	EPT	EPT(***)	EPT(****)	
Assistants sociaux	1.8	1.8	1.8	2	3.2	3.3	4.0	
Personnel administratif	1.5	1.5	1.5	1.9	2.3	2.3	2.3	
Total	3.3	3.3	3.3	3.9	5.5	5.6	6.3	
EPT = équivalent plein temps								
(*)	dès 2010; augmentation du taux d'activité de Mmes Chivu (+0.2, AS) et Häusler (+0.4, Adm.)							
(**)	dès 2011; engagements de Mmes Jeannet Simonet (+0.5, AS) et Moos (+0.4, Adm.) et de M. Ducommun (+ 0.7, AS).							
(***)	dès 2013, augmentation de 0.1 EPT accordée par la CSR (engagement de Mme Haas à 80% en lieu et place de M. Ducommun à 70%).							
(****)	dès 2014, augmentation de 0.2 EPT accordée par la CSR (augmentation du taux d'activité de Mme Haas de 20%, passe à 100%). La cause provient de l'accroissement constant du nombre de dossiers (PV CSR N°3 point 5). Dès décembre 2014, engagement supplémentaire d'un AS à 50% (PV CSR N° 9 point 2).							

En application des articles 65 et 66 de la loi de l'action sociale (LASoc), les frais de personnel des services sociaux sont supportés à raison de 60% par l'ensemble des communes et de 40% par l'Etat. Cette répartition par habitant implique une solidarité intercommunale. Dans le cadre du SSREDL, nous devons verser un montant en couverture d'une partie des frais des autres services sociaux selon les décomptes des frais de personnel. Dès 2015, la nouvelle répartition attribue 60% des charges à l'Etat et 40% aux communes.

Il est à noter que selon la dotation en personnel (461% pour AS et 323% pour administration, état au 1<sup>er</sup> janvier 2015), calculée par le Canton, nous sommes en dessous du maximum reconnu aussi bien pour les AS que pour les postes administratifs.

### Diverses explications sur les comptes 2014 :

- 301.00 Traitements du personnel : Augmentation de 0.2 EPT accordée par la CSR et tuilage de poste entre une AS démissionnaire et son remplaçant (décembre).
- 309.00 Autres charges du person. : Formation AS et annonce pour un recrutement.
- 310.00 Fournitures de bureau : Divers achats pour archives (boîtes, dossiers).
- 310.02 Photocopies : Leasing (photocopieur) à double durant 3 mois avant échéance ancien contrat. Le nouveau contrat permettra de faire des économies dès 2015.
- 311.00 Achat mob., mat., mach. : Nouveaux postes de travail non prévus au budget et changements imposés par le CEG. Achat de dossiers suspendus.
- 319.00 Cotisations et frais divers : Révision des comptes du SSREDL et installation du nouveau système de surveillance après cambriolage subi.
- 436.01 Alloc. pertes gains : Rétrocession suite à la maladie de longue durée d'une collaboratrice administrative.

## AGENCE REGIONALE AVS/AI DE L'ENTRE-DEUX-LACS

### COMPTES DE L'EXERCICE 2014 – COMMENTAIRES

Les frais sont répartis à raison de 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction des dossiers traités de chaque commune au 31 décembre.

Population et dossiers au 31.12.2014		
Communes	Population	dossiers
Saint-Blaise	3'243	84
Hauterive	2'559	106
La Tène	4'823	153
Le Landeron	4'468	155
Cressier	1'929	47
Cornaux	1'605	31
Lignièrès	954	16
Enges	278	3
<b>Totaux</b>	<b>19'859</b>	<b>595</b>

Le calcul des traitements a été effectué selon la politique salariale appliquée par l'Etat.

L'allocation de renchérissement a été calculée à 9,30 % (2013 : 9.30 %)

Le personnel est composé d'une personne à plein temps et d'une autre à temps partiel, soit 1.4 poste de travail.

#### **Diverses explications sur les comptes 2014 :**

310.02 Photocopies :	Leasing (photocopieur) à double durant 3 mois avant échéance ancien contrat. Le nouveau contrat permettra de faire des économies dès 2015.
436.01 Alloc. pertes gains :	Rétrocession suite à un arrêt accident de longue durée d'une collaboratrice administrative.

## **GUICHET ACCORD DE L'ENTRE-DEUX-LACS**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le GSR-EDL s'est agrandi d'un guichet qui vise à coordonner et à harmoniser les prestations sociales entre elles. Le Canton de Neuchâtel a ouvert huit guichets sociaux régionaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Désormais, ce n'est plus l'usager, mais son dossier qui se déplace dans les différents services prestataires. Les citoyens n'ont plus besoin de se rendre à plusieurs endroits, le dossier est constitué une seule fois au guichet ACCORD et toutes les données sont regroupées sur une seule base. Les informations et les pièces justificatives sont directement accessibles par les différents services prestataires qui traitent les demandes.

L'ensemble des services prestataires travaille pour améliorer encore davantage le logiciel. Un groupe de travail planche sur ces questions pour simplifier au maximum les procédures.

La communication entre services est bonne, les informations circulent plus facilement qu'auparavant. Les besoins du demandeur sont examinés de manière plus complète, en tenant compte de la composition du ménage ainsi que du calcul global des revenus et des charges de celui-ci.

La mise en place du guichet ACCORD a occasionné un réel remaniement. Aujourd'hui les citoyens sont peut-être encore un peu perdus mais la situation va en s'améliorant.

Le GSR-EDL est doté de 1.5 EPT et l'ensemble du personnel est encore sous pression de par la masse de travail. Cependant, avec l'année passée de recul, nous sommes persuadés d'être sur la bonne voie.

Population au 31.12.2014 et dossiers au 23.09.2014		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'243	94
Hauterive	2'559	91
La Tène	4'823	154
Le Landeron	4'468	146
Cressier	1'929	69
Cornaux	1'605	55
Lignièrès	954	22
Enges	278	2
<b>Total</b>	<b>19'859</b>	<b>633</b>

#### Diverses explications sur les comptes 2014 :

- 310.02 Charges sociales : Une collaboratrice touchait ses allocations par un autre biais avant que le GSR ne prenne à sa charge ces dernières.
- 310.02 Photocopies : Installation d'une photocopieuse sur demande du Canton (nombreuses photocopies en couleur). Dépense non prévue au budget.

Saint-Blaise, le 3 mars 2015

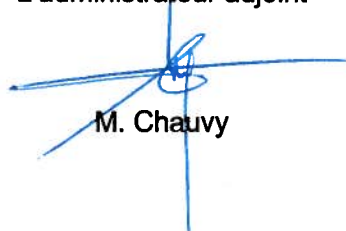
#### Commune de Saint-Blaise

L'administrateur



Y. Entref

L'administrateur adjoint



M. Chauvy